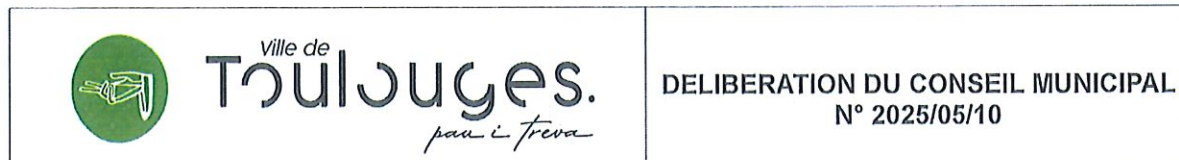


2025/185

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2025	Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING Absents excusés ayant donné procuration : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ Absents excusés : Florian GUZDEK Absents : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA
Nombre de conseillers :	
En exercice : 27	
Présents : 17	
Votants : 22	

S.P.A.N.C 66 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Syndicat Mixte SPANC66, dont la ville de Toulouges est membre, a transmis son rapport d'activité 2024.

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers de la qualité du service et d'autre part, de permettre à la collectivité, d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité. Il est composé de 3 parties :

- Modalités générales d'exercice du service public d'assainissement non collectif
- Bilan 2024 de la collectivité, technique et financier
- Perspectives 2025

Il demande au conseil municipal d'approuver ce rapport d'activité.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le rapport d'activité 2024 du S.P.A.N.C 66

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication ou notification à compter du 16/5/2025

Le Maire,

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025

Le Maire,

Nicolas BARTHE

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Publiée et mise en ligne le 19/5/2025